

Quand on songe que les états (le tiers-état sur-tout que j'appellerois volontiers *l'état substantiel de la nation* (a), moins sujet à la corruption, aux petits maneges & au souffle empoisonné des cours) sont le seul moyen de contenir l'humeur, les caprices, les spéculations mobiles & dangereuses du pouvoir, on ne conçoit pas comment des princes sages & amis de leurs sujets, au lieu de donner à cette digne faculté, une consistance plus assurée que jamais dans ces tems d'inquiétude & de vertige, peuvent songer à l'affaiblir & à la démolir. M. Ernst observe, que Charles-Quint ce monarque si puissant ne voulut pas se permettre de faire quelques arrangemens avec le duc de Cleves, sans y faire intervenir les états. Et dans le fonds c'est ce que *la justice demande*, selon la sage observation de l'auteur; *étant bien raisonnable que tous les ordres de la nation concourent à traiter les affaires qui intéressent l'utilité publique*. Il rapporte ensuite le dernier article du traité d'alliance conclu entre l'empereur Charles-Quint & le duc de Cleves le 2 Janv. 1545 (V. S.) : *Ac quoniam hæc confœderatio PRINCIPALITER UTILITATEM ET COMMODUM SUBDITORUM CONCERNIT, hinc quoque conventum est quòd ex parte Cæsareæ Majestatis, status ducatum Brabantie & Geldricæ... ex parte ducis supradicti, status*

---

(a) *Le tiers-état*, dit J. J. Rousseau, *c'est la nation*. C'est effectivement le corps & la substance de l'état; c'est lui qui en porte les charges, qui en fait la ressource. Il existe sans les autres ordres, mais les autres ordres n'existent pas sans lui.